



POLICE MUNICIPALE DE MONTHEY
PLACE DE L'HÔTEL-DE-VILLE 2
1870 MONTHEY
police@monthey.ch

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA PUBLICITE TEMPORAIRE SUR LES ROUTES

La demande doit être entièrement remplie et transmise par courrier postal ou électronique à la police municipale de Monthey. L'émolument est fixé à CHF 50.- par groupe ou par emplacement indépendamment de la durée demandée qui est au maximum de trois semaines consécutives.

Organisateur :

Nom : Prénom :

Adresse :

NPA : Lieu :

Date de naissance : Téléphone :

Mail :

Adresse de facturation : Idem ci-dessus

Autre :

Genre de manifestation :

Date de la manifestation :

Affichage, du lundi au dimanche, maximum 3 semaines consécutives :

Du : Au :

Groupe souhaité : 2^{ème} choix :

En cas de pose sur terrain privé, veuillez fournir l'autorisation écrite du propriétaire du fond ainsi que les lieux exacts et une photo.

Lieu & date :

Signature :